

## Tout savoir sur l'assainissement

Chaque immeuble et maison doivent obligatoirement être raccordés au réseau d'assainissement collectif ou équipés d'un système d'assainissement individuel. En charge de la production et de la distribution de l'eau potable, la société publique locale Eau du Ponant s'occupe également de l'assainissement collectif et non collectif.



### Assainissement collectif

L'assainissement est collectif lorsque les eaux usées sont collectées par le réseau public pour être traitées dans une station d'épuration, avant de retourner dans le milieu naturel. Le raccordement des installations privées à ce réseau est contrôlé par le service assainissement d'Eau du Ponant.

#### Le saviez-vous ?

Eau du Ponant, à la demande de la collectivité, mène régulièrement des campagnes de vérification des branchements des habitations aux réseaux d'assainissement, et informe les particuliers des mesures de mise en conformité à réaliser.

### Assainissement non collectif, ou individuel

Toutes les habitations ne sont pas desservies par le réseau public d'assainissement. Le propriétaire doit, dans ce cas, équiper son habitation d'une installation individuelle permettant de traiter les eaux usées. C'est un équipement

obligatoire qui fait partie intégrante du patrimoine immobilier. Cette installation d'assainissement non collectif, qui permet de traiter sur son terrain les eaux usées de l'habitation, doit être contrôlée régulièrement par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) géré par Eau du Ponant.



**Tous travaux effectués sur un système d'assainissement non collectif doivent être précédés d'un avis du SPANC.**

### Le saviez-vous ?

Traiter les eaux usées est une obligation pour les particuliers non raccordables au réseau collectif. Le respect de cette obligation du bon traitement des eaux usées est important car un assainissement non collectif défectueux ou mal entretenu peut rejeter dans le milieu naturel et dans le sol des eaux usées insuffisamment traitées, avec les impacts associés sur l'environnement et la qualité de vie des habitants du territoire :

- > contaminations bactériologiques, dégradant la qualité sanitaire des eaux de baignades ou des coquillages au niveau des zones de pêches à pied, même situées à plusieurs centaines de mètres du point de rejet
- > rejets directs dans le fossé présentant des risques de santé publique pour les riverains et des nuisances olfactives
- > matières organiques mal dégradées sources de pollution des rivières

## Les stations d'épuration

### Une station performante au port de commerce

Reconstruite en 2004 la nouvelle station de Zone Portuaire permet d'épurer les eaux usées de 170 000 habitants, avec des performances d'abattement de la pollution permettant de satisfaire aux normes de rejet en rade de Brest, zone sensible.

### Une station compacte à Maison Blanche

Une station d'épuration de type « compacte » à biofiltre a été réalisée en 2004 en remplacement de l'ancienne usine. Ce choix technique a été retenu du fait de la topographie des lieux et de l'étroitesse de la vallée de Maison Blanche. Les performances d'abattement de la pollution sont du même ordre de grandeur que celles de la station de Zone Portuaire pour une capacité de traitement de 60 000 habitants.

La station d'épuration de Toul ar Rannig à Plougastel-Daoulas



**Des travaux doivent avoir lieu courant 2016-2017 pour une augmentation de la capacité de traitement de 9000 à 15000 habitants**

## Le zonage d'assainissement collectif et non collectif

Le zonage d'assainissement des eaux usées relatif aux 8 communes de Brest métropole a fait l'objet d'une révision en 2013 soumise à enquête publique conjointe au PLU Facteur 4. Il définit pour chaque commune, et à l'échelle de la parcelle cadastrale, les secteurs compatibles avec l'assainissement individuel ainsi que ceux déjà desservis ou devant à terme relever de l'assainissement collectif.

Consultez le document PDF ["Zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales"](#)

## Contact

## Eau du Ponant

29200 Brest

 02 29 00 78 78

 <http://www.eauduponant.fr>

### NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



**Consultez notre foire aux questions**



**Ecrivez-nous**

Dernière mise à jour le : **25 janvier 2021**



#### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

#### HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

[Personnaliser](#)